



**Participation de 20 €
allouée aux jeunes de Lécousse âgés
de 6 à 18 ans dans l'année 2025**

SAISON 2025/2026

Jeunes pratiquant une activité sportive ou culturelle dispensée sur le territoire de FOUGERES AGGLOMERATION

(Beaucé ; Billé ; Combourtillé ; Dompierre-du-Chemin ; Fleurigné ; Fougères ; Javené ; La Bazouge du Désert ; La Chapelle-Janson ; La Chapelle Saint Aubert ; Laignelet ; Landéan ; Le Ferré ; Le Loroux ; Louvigné du Désert ; Luitré ; Mellé ; Monthault ; Parcé ; Parigné ; Poilly ; Romagné ; Saint Christophe de Valains ; Saint Georges de Chesné ; Saint Georges de Reintembault ; Saint Jean sur Couesnon ; Saint Ouen des Alleux ; Saint Marc sur Couesnon ; Saint-Sauveur-des-Landes ; La Selle-en-Luitré ; Vendel ; Villamée)

non proposée par les associations de LECOUSSE

Fiche navette à retourner en Mairie de Lécousse pour le 1^{er} novembre 2025
(Toute réception après cette date sera rejetée)

Nom – prénom du jeune :

Date de naissance :

Noms – prénoms des parents :

Adresse :

ACTIVITÉ PRATiquÉE :

Nom et adresse de l'association ou du Club support :

.....

Fédération d'affiliation et coordonnées :

.....

Numéro de la Licence :

Montant des droits d'inscription à l'activité, de la Licence, des cours, etc. :/an

Cette participation de 20 € venant en déduction du coût de l'activité à la charge de la famille, sera versée directement à l'association sportive par la Commune de LECOUSSE en décembre. Elle est limitée à une seule activité sportive.

Date :
VU les parents,
Signature

Date :
VU l'association ;
Cachet, signature

FOURNIR R.I.B + n° SIRET de l'association